

CONSEIL COMMUNAUTAIRECOMpte RENDU DE LA SÉANCE DU
21 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le vingt et un avril à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 8 avril par Marc GIROUD, président.

PRÉSENTS : François PELEGRIN, René DESMOTTES (Arronville), Messaouda PERTHUS (Berville), Gérard LEROUX, Michel DELAHAYE, Catherine COSSON (Ennery), Jean-Pierre STALMACH, Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Annie POU CET, Didier KREMER (Génicourt), Eric COUPPÉ (Hédouville), Eric BAERT, Jean-Marie PIERRAT (Hérouville), Christian DUMET (Labbeville), Marion WALTER (Livilliers), Philippe GUEROULT, Christophe BUATOIS, (Nesles-la-Vallée), Marc GIROUD, Michelle DAUVERGNE (Vallangoujard).

ABSENTS : Marie-Yvonne COUBRICHE, Matthieu LAURENT (a donné pouvoir à Gérard LEROUX), Marie-Agnès PITOIS (a donné pouvoir à Catherine COSSON) Ennery, Stephan LAZAROFF Frouville, Michel RICHARD (Labbeville), Christian PION Ménouville, Michel DAUGE, Chantal DESHONS (a donné pouvoir à Philippe GUEROULT), Marie-Thérèse DESCHAMPS (a donné pouvoir à Christophe BUATOIS) Nesles la Vallée.

Annie POU CET est désignée secrétaire de séance.

Effectif du Conseil communautaire :	28
Présents :	19
Votants :	23

Portes du Vexin CR d'activités 2014

DÉLIBÉRATION 2015-17 (finances, économie)

- Vu l'article L 1523-3 du code Général des Collectivités Territoriales et l'article L 300-5 du code de l'Urbanisme ayant pour objet de permettre à la Communauté de communes d'exercer son droit de contrôle comptable et financier de l'opération concédée ;

- Vu la Convention Publique d'Aménagement notifiée le 14 juin 2005 par laquelle la Communauté a confié à la SEMAVO l'aménagement du parc d'activités des Portes du Vexin ;

- Vu le compte rendu d'activités établi par la SEMAVO présentant les dépenses et les recettes de la ZAC réalisées au 31 décembre 2014 ainsi que les prévisions jusqu'au terme de l'opération.

Ayant entendu l'exposé de Gérard LEROUX Vice-Président en charge de l'activité économique,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte rendu d'activités portant sur la ZAC des Portes du Vexin établi au 31/12/2014.

Avenant Semavo n°6 à la Convention Publique d'Aménagement du parc d'activités des Portes du Vexin

DÉLIBÉRATION 2015-18 (finances)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Considérant la Convention Publique d'Aménagement pour la réalisation du parc d'activités des Portes du Vexin notifiée à la SEMAVO le 14 juin 2005, et ses avenants successifs ;

- Compte tenu de la nécessité de poursuivre les actions d'aménagement pour achever la commercialisation et l'aménagement du parc, notamment pour l'emprise Ferrié et les lots 1, 2 et 3 ;

- Etant rappelé le projet de développement par la Communauté de communes sur le lot 7, d'un ensemble de petites cellules locatives complémentaires à l'offre

existante dans la ZAC. Le financement de ce projet étant assuré notamment par le solde financier, au profit de la Communauté, de l'opération d'aménagement ;

- Etant précisé la volonté de la Communauté de dédier l'emprise Ferrié à un Centre d'activités à valeur ajoutée ;

- Considérant également la volonté de la Communauté de lancer une étude d'extension du parc d'activités ;

- Vu le rapport du cabinet SOFIDEEC BAKER TILLY du 27 mars 2014 confirmant le montant prévisionnel du solde de l'opération d'aménagement au profit de la Communauté de communes, à un montant d'environ 3 M€ ;

- Vu le rapport sur l'achèvement de l'opération d'aménagement présenté par la SEMAVO en juin 2014 et mis à jour en janvier 2015.

- Vu l'échéance du contrat de la SEMAVO au 13 juin 2015 ;

- Vu le projet d'avenant n°6 à la Convention Publique d'Aménagement portant sur :

- La prorogation de la convention de 5 ans, jusqu'au 14 juin 2020 ;
- La confirmation du solde prévisionnel de l'opération à environ 3 M€ au profit de la Communauté de communes ;
- Le versement au profit de la Communauté de Communes d'une avance de 1,5 M€ sur résultat, dès le 2^{ème} semestre 2015, sur la base d'un titre de recette établi après approbation du compte rendu d'activités (CRACL) établi avec un arrêté des comptes au 31 décembre 2014 ;
- La rémunération de l'aménageur globalement revue à la baisse d'environ 10% et de 50% pour la commercialisation dans le cas où la Communauté de communes apporterait un acquéreur sur un terrain de plus d'un hectare ;
- Ces nouvelles dispositions étant applicables à compter du 1^{er} juillet 2015.

- Vu le compte rendu annuel d'activité (CRACL) présenté par la SEMAVO avec un budget établi sur la base d'un arrêté comptable au 31 décembre 2014 ;

- Ayant entendu l'exposé du Président et après avoir pris connaissance des différents documents :

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, PREND ACTE de l'avancement du parc d'activités des Portes du Vexin ;

VALIDE les orientations pour la poursuite du projet dans les conditions exposé ci-dessus ;

AUTORISE le Président à signer avec la SEMAVO l'avenant n°6 à la Convention Publique d'Aménagement.

PREND ACTE que la SEMAVO versera une avance sur résultat de 1,5 M€ sur la base d'un titre de recette qui sera émis après approbation du CRACL au 31 décembre 2014.

CEEVO

DÉLIBÉRATION 2015-19

Dans le cadre du renouvellement triennal des instances dirigeantes du CEEVO.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE Gérard LEROUX pour le représenter au sein des instances du Comité d'expansion économique du Val d'Oise.

Décision modificative 1

DÉLIBÉRATION 2015-20 (finances)

Le Président informe le Conseil que suite à une erreur matérielle sur le positionnement budgétaire du montant des restes à réaliser 2014, il convient de rectifier le budget primitif 2015.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative suivante entre les différents comptes du budget dont le total reste inchangé :

Restes à réaliser

2313	-2 855 140.25 €	}	3 068 444.88 €
2315	-33 772.98 €		
2317	-179 531.65 €		

Budget 2015

2313	+2 855 140.25 €	}	3 068 444.88 €
2315	+33 772.98 €		
2317	+179 531.65 €		

Enfance

Annie POUCKET rapporte les échanges en cours avec les trois futures communes membres et au sein de la commission enfance élargie à ces trois communes.

DÉLIBÉRATION 2015-21 (*enfance*)

Annie POUCKET rappelle que des réunions de travail ont été organisées avec la CCVOI sur la question de la gestion des deux crèches (celle d'Auvers dont la construction s'achève et celle d'Ennery dont la construction débute). Dans un évident souci d'harmonisation, un consensus a été obtenu pour que ces deux crèches soient gérées de la même façon, en délégation de service public (DSP), et pour que la procédure de recrutement du délégataire soit confiée à la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron.

Par délibération du 31 mars 2015, la CCVOI a décidé de confier à la CdCVS la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des opérations relatives à la gestion de la crèche d'Auvers-sur-Oise.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE d'assurer, par anticipation du prochain regroupement territorial au 1^{er} janvier 2016, la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des opérations relatives à la gestion de la crèche d'Auvers-sur-Oise,

S'ENGAGE à assurer le pré-financement des dépenses liées aux études préalables à la délégation de service public,

S'ENGAGE à associer les représentants de la CCVOI à toutes les phases de ces opérations,

DÉSIGNE une commission DSP présidée par le Président et composée de Annie POUCKET, Gérard LEROUX, Michelle DAUVERGNE, ainsi que des représentants qui seront désignés par la CCVOI

DÉLÈGUE au Président la gestion de l'ensemble des démarches lié à la DSP selon les orientations définies par la Commission et validées par le Bureau communautaire élargi.

Vidéo-protection des voiries

DÉLIBÉRATION 2015-22 (*voirie, sécurité*)

Jean-Pierre STALMACH fait part de l'accord du Bureau pour la mise en œuvre de ce programme sur le territoire de la Communauté au 1^{er} janvier 2016 et de l'accord de principe de la Préfecture pour que la Communauté anticipe dès à présent sa prochaine configuration territoriale et puisse solliciter les subventions de l'État.

Il présente les toutes dernières conclusions de l'étude de la vidéo-protection des voiries à l'entrée des villages étendue aux trois futures communes membres.

Le coût total est estimé à 1 187 000 € HT ; l'entretien sera d'environ 35 000 €/an.

Une discussion est ouverte au sein du Conseil sur le financement de l'opération.

En réponse à Éric COUPPÉ qui s'interroge sur l'impact budgétaire de cette opération, le Président précise qu'il s'agit essentiellement d'un investissement et que les dépenses de fonctionnement seront modérées.

Jean-Pierre STALMACH précise qu'il compte sur 80% de subventions pour l'investissement.

Le Président, pour obtenir ces subventions, entend faire valoir deux arguments auprès des représentants de l'État : il s'agit de l'un des très rares programmes communautaires de vidéoprotection ; cette opération est exemplaire de la façon dont l'intégration des trois futures communes est organisée au sein de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron.

Il précise toutefois que la réalisation de l'opération est conditionnée par l'obtention des subventions attendues.

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 19 voix POUR et 4 CONTRE (Nesles-la-Vallée),

APPROUVE le programme de vidéo-protection des voiries à l'entrée des villages couvrant le territoire de la Communauté élargi aux trois futures communes membres,

AUTORISE le Président à solliciter les subventions suivantes :

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
- Fonds interministériel de la prévention de la délinquance (FIPD)
- Département du Val d'Oise.

AUTORISE le président à engager l'opération en lançant la consultation des entreprises, puis en mettant en œuvre le programme avec les entreprises retenues sous réserve que l'ensemble se situe dans l'enveloppe de 1 187 000 € HT et de l'obtention des subventions attendues,

DIT que la mise en place et l'entretien de ce dispositif sera à la charge de la Communauté, à l'exception des équipements supplémentaires qui seraient demandées par certaines communes.

Extension du périmètre

Le Président fait le point sur l'évolution des procédures, des contacts et de la préfiguration de la réforme territoriale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Président,
Marc GIROUD